

trielles dont la réussite peut être raisonnablement prévue si l'on maintient un haut niveau de revenus et d'emploi nationaux, en complétant l'activité d'autres prêteurs, et en accordant à l'industrie une aide en capitaux particulièrement adaptée aux problèmes de financement des petites entreprises".

Le président de la Banque d'expansion industrielle est le gouverneur de la Banque du Canada et ses administrateurs sont les administrateurs et le sous-gouverneur adjoint de la Banque du Canada. Le capital autorisé de la Banque, soit de 25 millions de dollars qui sont maintenant entièrement versés, est souscrit par la Banque du Canada. La Banque d'expansion industrielle peut aussi réunir des fonds par l'émission d'obligations et débetures, pourvu que son passif direct total et son passif éventuel total, sous forme de garanties et de contrats de souscription éventuelle à forfait, n'excèdent pas trois fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.

Les pouvoirs de la Banque en matière de prêts s'étendent aux entreprises industrielles du Canada seulement, au sujet desquelles elle est autorisée à:—

- (1) Prêter de l'argent ou garantir des prêts.
- (2) Passer des contrats de souscription éventuelle à forfait, pour toute émission d'actions, obligations ou débetures.
- (3) Acquérir des actions, obligations ou débetures de la corporation ou de toute personne avec laquelle la Banque a passé un contrat de souscription éventuelle à forfait.

La Banque est libre d'accepter toute forme de garantie subsidiaire en échange de ses prêts, y compris des effets immobiliers.

La Banque d'expansion industrielle a pour but de suppléer aux initiatives des autres agences de prêt plutôt que de les concurrencer et la loi constitutive ne l'autorise à consentir un crédit que si, de l'avis du Conseil, ce crédit n'était pas autrement disponible à des termes et conditions raisonnables. Il est spécifiquement interdit à la Banque de faire commerce de dépôts.

Les prêts autorisés et en cours de la Banque d'expansion industrielle, au 31 mars 1948, sont classés par province, montant du prêt et industrie au tableau 2. Le bilan mensuel de la Banque le 30 juin 1948 montre des prêts et des placements en cours à cette date au montant de \$15,985,285.

## 2.—Prêts et placements autorisés et en cours de la Banque d'expansion industrielle, par province, montant et industrie, 31 mars 1948

Province	Autorisés	En cours	Industrie	Autorisés	En cours
	\$	\$		\$	\$
Île du Prince-Édouard.....	38,500	20,100	Produits métalliques divers.....	1,914,524	1,555,624
Nouvelle-Écosse.....	267,216	201,216			
Nouveau-Brunswick.....	813,679	537,599	Aliments et boissons.....	3,126,960	2,358,816
Québec.....	8,191,452	5,419,712	Machinerie agricole et industrielle.....	1,597,429	1,203,471
Ontario.....	8,775,638	7,164,876	Meubles et articles de bois.....	1,768,781	1,584,885
Manitoba.....	1,040,162	974,514	Produits textiles finis.....	1,081,969	1,040,287
Saskatchewan.....	190,175	172,533	Réfrigération.....	1,430,659	1,137,634
Alberta.....	1,797,690	1,077,690	Fournitures pour constructeurs.....	840,487	799,387
Colombie-Britannique <sup>1</sup>	2,034,953	1,365,281	Outillage automobile.....	714,950	496,663
<b>Canada.....</b>	<b>23,149,465</b>	<b>16,933,521</b>	Produits chimiques.....	3,112,449	886,291
Montant du prêt	Nombre	Autorisés	Produits de la pulpe et du papier.....	3,440,075	2,744,075
		\$	Textiles primaires.....	846,677	645,286
\$ 5,000 et moins.....	46	145,003	Produits primaires du bois.....	807,985	772,227
\$ 5,001 à \$ 25,000.....	162	2,196,391	Produits de la céramique, en verre et en plastique.....	212,050	186,744
\$ 25,001 à \$ 50,000.....	56	2,144,110	Autres.....	2,254,470	1,522,131
\$ 50,001 à \$ 100,000.....	54	3,942,303			
\$ 100,001 à \$ 200,000.....	40	5,683,174			
\$ 200,001 et plus.....	14	9,038,484			
<b>Total.....</b>	<b>372</b>	<b>23,149,465</b>	<b>Total.....</b>	<b>23,149,465</b>	<b>16,933,521</b>

<sup>1</sup> Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.